

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CONTROLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

Paris, le 22 avril 1985

CENTRE DE PRÉPARATION AU CONCOURS

N° 225 DEF/CGA/EPC

TROISIEME ET DERNIERE LETTRE AUX CANDIDATS

=====

Nous le pensions tous, les épreuves 1985 l'ont confirmé, le nouveau concours témoigne plus d'une évolution que d'une révolution. Les candidats de l'année n'ont pas été désarçonnés par les questions posées; ils les ont traitées avec les heurs et malheurs que le résultat final sanctionne mais sans défaillance majeure. L'évolution constatée conserve toute leur valeur aux conseils d'ordre général que je vous ai déjà donnés et sur lesquels je m'attarde à nouveau tout d'abord.

Les épreuves écrites dont la prépondérance est certaine désormais doivent être particulièrement soignées. Dans leur forme extérieure qui marque les correcteurs parfois à leur insu et même à leur corps défendant. Une écriture mal formée ou mal posée sur la page, une orthographe flottante, des ratures trop nombreuses sont autant de défauts immédiatement perçus et qui finalement pèsent, surtout lorsqu'ils s'additionnent. Dans leur contenu aussi : idées, articulation et style indissociablement unis mais que je distingue ici néanmoins pour la clarté de l'exposition.

Chaque candidat peut être convaincu que le jury n'attend pas de lui qu'il soutienne des idées nouvelles, de celles qui constitueraient un apport à la pensée universelle ou qui, même, s'éloigneraient par trop des jugements les plus habituellement portés. Le candidat est un vulgarisateur ; il ne peut exprimer que des lieux communs. Vous sourcillez ? Le lieu commun n'est pas banal. Et c'est précisément ce paradoxe que le classicisme français à son apogée a soutenu. Relisez et méditez le théâtre de Racine. Qu'y trouve-t-on ? Des sujets éculés tirés du théâtre grec antique, de Virgile ou de la Bible ; des forces fondamentales à l'oeuvre dans tout individu : ambition, amour, jalousie, haine, courage ; un style sans particularité (pour l'époque) dépourvu de nouveautés et d'archaïsmes ; un respect absolu des règles du genre ; un emprunt minimum à l'extérieur : peu de décors, de costumes, de machinerie ; rien surtout de l'homme Racine car Hermione n'est pas La Champmeslé. L'écrivain classique ne réfléchit pas pour autrui à ses états d'âme ou à ses débats intérieurs ; il ne peint

.../...

pas même d'autres hommes ; il ne représente pas la vie ; il construit une oeuvre. L'apport de l'imagination, les images, l'exactitude des caractères, la poésie même, ne valent que dans le cadre du sujet traité. Pliant le réel à ses exigences propres l'art classique ne tolère pas de dissonance, de surcharges, d'anecdotes, de développements parasites et subordonne tout le discours au dénouement. Le dessein de la littérature classique est de traiter un sujet et d'accomplir du même coup une oeuvre d'art. Voilà donc, par un détour un peu long sans doute, ce qui, selon moi, peut caractériser, compte tenu des adaptations nécessaires pour traiter des sujets moins tragiques, les épreuves écrites du concours : un retour volontaire à un certain dépouillement classique.

Les règles de composition de ces épreuves, fort heureusement, sont moins strictes que celles du théâtre classique. La mode invite à utiliser, pour exposer, deux parties elles-mêmes coupées en deux sous-parties. Elle a été favorable au partage en trois parties (thèse, anti-thèse, synthèse), surtout dans l'université que représentent deux des membres du jury. On peut concevoir aussi que deux, trois ou quatre parties soient tressées en un seul flot, procédé plus littéraire (illustré par Chateaubriand dans ses oeuvres de vieillesse : la vie de Rancé par exemple); procédé plus difficile aussi car il exige la mise en place de repères nombreux (et discrets cependant) qui évitent au lecteur de se perdre mais dont l'effet persuasif est d'autant plus grand qu'il l'associe plus directement à l'élaboration de la pensée de l'auteur.

Pas de précellence donc, attachée à telle ou telle de ces trois méthodes d'exposition quoique, à y bien réfléchir, la troisième l'emporte sur la seconde et celle-ci sur la première quand il s'agit de conclure fermement. Le choix du candidat, abstraction faite de l'habitude acquise, peut donc être guidé par la conviction plus ou moins grande qu'il éprouvera vis-à-vis de la conclusion qu'il dégagera de son étude. Lorsqu'on découvre un sujet, il me paraît en revanche essentiel de se demander s'il s'agit plutôt d'un débat d'idées ou de l'exposition de faits. Les premières sont souvent plus malléables que les seconds qui se laissent difficilement ranger sous de trop vastes pavillons. Je livre ici à votre perspicacité ce qui pourrait être un sujet de culture générale : "Les faits suggèrent une tactique, les idées une stratégie".

Je répète enfin que notre langue tire sa force et sa clarté de ses noms communs précis, variés, permettant l'infime nuance ; de la conjugaison de ses verbes qui situe dans le temps sans lourdeur ; de sa ponctuation d'une incroyable souplesse par laquelle s'introduit le souffle et la vie. Bannissez les périphrases, les néologismes, les termes techniques dont l'équivalent "vulgaire" existe. La science elle-même peut être mise en français. Voyez pour vous convaincre comment Fontenelle expliquait le mouvement des planètes aux marquises dont l'entendement venait sur ce point d'être mis à mal par les découvertes de Descartes et de Newton.

.../...

Au cours des épreuves orales, les qualités extérieures du candidat importent autant que l'écriture ou l'orthographe dans ses écrits. L'attitude, la mise, une plus ou moins grande nervosité influent sur le jugement porté par le jury. L'important est ici, et à un double titre, la justesse du ton.

Adopter un juste ton vis à vis du jury, c'est manifester une attitude confiante, ouverte, déférente sans flagornerie ; une courtoisie assez distante en somme.

A l'encontre du sujet, le juste ton consiste à montrer d'emblée que l'on répondra à la question posée. L'introduction doit donc être directe et, si la matière à traiter est vaste, courte. Lorsque les faits dominent il semble logique de ne pas les noyer dans des océans de généralités. Lorsque l'exposé est achevé et que le jury interroge le candidat, celui-ci doit se ménager, au besoin après en avoir obtenu l'autorisation, un temps de réflexion avant de répondre, brièvement, quitte à laisser place à une nouvelle question.

Sur l'évolution des épreuves, ressentie pendant le dernier concours, je ne ferai que trois commentaires.

Les deux épreuves écrites d'admissibilité se font immédiatement suite dans le temps, et, dans l'esprit du jury. La seconde risque d'être d'autant plus précise et en quelque sorte "technique" que la première aura été plus générale. A connaissances supposées égales entre les candidats, le premier devoir, pour lequel les conseils donnés précédemment s'appliquent en priorité, peut donc provoquer une sélection plus sévère que le second.

Le sujet proposé à ce premier écrit cette année a pu surprendre. Il différait assez sensiblement en effet de ceux proposés lors des séances d'entraînement et s'est trouvé pratiquement sans lien avec les préoccupations habituelles des candidats. Par ce choix, le jury a parfaitement respecté l'esprit du nouveau concours. Il faut donc s'attendre à ce que, dans l'avenir des sujets de même ampleur soient proposés qui, si l'orientation donnée cette année se confirmait, appartiendraient au domaine vaste de la sociologie.

Les exposés oraux n'ont pas causé de surprise majeure. Il semble toutefois que la plupart des sujets traités aient été plus étendus que par le passé. Une plus grande amplitude des sujets dans un champ d'étude donné entraîne nécessairement leur recoupement. Il importe donc que les candidats cernent très vite la plage commune de deux sujets voisins (les connaissances de base), s'y appuient sans s'y enfoncer et fassent porter tous leurs efforts sur l'aspect particulier qu'il leur est demandé de décrire. Par ailleurs, à l'issue des exposés, les différents membres du jury interviennent presque tous alors que, dans l'ancienne formule, seul l'auteur de la question interrogeait sur le sujet posé. Il en résulte que la période de questions qui suit l'exposé fait désormais corps avec lui, que l'attention du candidat doit rester éveillée et qu'il faut apprendre à jouer de cette plus grande complémentarité.

Enfin une attention particulière doit être accordée au préambule de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1983 fixant l'organisation du concours qui invite les candidats "à ne pas ignorer" les bases du droit civil et les grands problèmes constitutionnels. Tandis que l'exposé et les questions qui s'y rattachent permettent au candidat d'accumuler des points, les questions posées hors du sujet principal ont pour but de sonder d'éventuelles failles et se concrétisent plutôt par des points négatifs.

L'entretien avec le jury au cours duquel celui-ci "parfait son opinion sur l'aptitude du candidat" a sans doute constitué la grande nouveauté du concours.

Après avoir pris connaissance du dossier individuel de chaque candidat, le jury y sélectionne une ou deux époques charnières de la carrière passée et interroge sur l'enrichissement personnel tiré de ces changements. Imaginons le cas d'un candidat que ses obligations passées auront conduit en Chine. Il est probable que cette particularité attirera l'attention du jury. Il serait me semble-t-il maladroit de préparer spécialement cette épreuve en réunissant une documentation sur la Chine et les Chinois. Le jury ne s'intéressera pas à ce peuple et à ce pays mais aux impressions laissées par eux sur le candidat. En dépit de la désaffection dans lequel le terme est tombé il s'agit donc beaucoup plus d'une introspection que d'une prospection de sources. A la rigueur du développement classique, nécessaire au cours des épreuves écrites et à un moindre titre peut être orales, qui privilégie l'intelligence froide et objective, l'entretien fait place aux sentiments, aux sensations ; il constitue la partie romantique du concours.

donc

Dans la forme cette épreuve comporte/des risques car, autorisant l'expression de sentiments intimes, elle exige néanmoins une certaine pudeur. Parler de soi conduit souvent à relâcher l'attention portée au ton du propos, l'expression ou le geste familiers sont prêts à jaillir à tout moment. Le candidat doit donner de lui-même une image flatteuse avec naturel, sérénité et humilité. Le conseil est plus facile à donner qu'à suivre, j'en conviens.

Le Contrôleur général ROUSSEAU qui me succèdera à la tête du centre de préparation au concours saura vous en donner, j'en suis sûr, de plus précis et de mise en oeuvre plus aisée. Je suis convaincu qu'il éprouvera dans ce poste le même plaisir que moi, très profond et subtil, qui résulte du frottement des intelligences.

Le Contrôleur général des armées WATREMEZ.

